

s.C.41.Afr.Sud.157.0. - DY/PF/pc  
o.713.76.U'ch(3)

Berne, avril 1968

### Investissements suisses en Afrique australe

Il est difficile de réunir des données précises sur les investissements suisses en Afrique australe, les statistiques faisant la plupart du temps défaut et celles dont nous disposons n'étant pas nécessairement complètes:

La Banque nationale, par exemple tient un inventaire des capitaux dont l'exportation de Suisse est soumise à son autorisation, soit à partir de 5 mio. de francs pour les emprunts et de 10 mio. pour les crédits. Toute transaction inférieure à ces chiffres échappe à son contrôle et ne figure pas dans ses statistiques. Par ailleurs, la conception que l'on a de l'investissement peut varier et être une source d'imprécisions. Comme toute statistique, les données disponibles peuvent être de surcroît utilisées en fonction de la démonstration recherchée. Ces quelques remarques préliminaires doivent inciter à faire un usage prudent des chiffres en matière d'investissements.

#### Afrique du Sud

Selon la Banque nationale, les exportations de capitaux vers l'Afrique du Sud de 1945 à fin 1967 s'élèvent à

326,6 millions de francs pour les emprunts  
246,3 millions de francs pour les crédits, soit  
572,9 millions de francs au total.

Par comparaison, les exportations mondiales de capitaux suisses s'élèvent pour la même période à 12.921,8 millions; nos exportations en Afrique du Sud représentent environ 5% de ce total.

./.



- 2 -

Depuis la fin de l'année dernière, des demandes d'autorisation de crédits ont été présentées à la Banque nationale pour un montant total dépassant 100 millions de francs.

Nous ne disposons d'aucun moyen permettant de déterminer la part de ces montants effectivement placée sous forme d'investissements.

La "South African Reserve Bank" dispose de son côté, sur l'état des investissements dans le pays, de statistiques qui semblent assez précises. C'est à cette source que se réfère en particulier aux Nations Unies le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du gouvernement d'Afrique du Sud. Se fondant sur les données publiées par la "South African Reserve Bank", une publication des Nations Unies de 1967 donne les chiffres suivants sur lesquels se base la plupart des attaques dont nous avons été l'objet.

Investissements en millions de \$

pays créateur (situation 1965)	Officiel	privé		total
		direct	indirect	
Grande-Bretagne	349	1906	572	2.827
Etats-Unis	78	415	75	568
France	40	117	124	281
Suisse	47	94	78	219
autres pays	123	389	216	725
Organisat.int. (FMI, BIRD)	152	-	29	181
Total (tous les pays)				<u>4.801</u>

Selon ces statistiques, les investissements suisses en Afrique du Sud représentent 4 1/2% du total des investissements faits dans ce pays. La Suisse n'en est pas moins à la 4ème place des pays créanciers, avec un montant total de 940 millions de

- 3 -

francs environ.

### Rhodésie

Les statistiques de la Banque nationale ne mentionnent pas la Rhodésie. On peut en conclure que depuis la déclaration d'indépendance aucune exportation de capitaux n'a été faite vers ce pays, qui aurait nécessité l'autorisation de la Banque nationale et dont elle aurait eu le contrôle. Nous ne disposons d'aucune autre donnée concernant la Rhodésie, postérieure à la déclaration d'indépendance. Les rares éléments d'information que nous avons, sont antérieurs à 1965 et ne méritent pas d'être retenus: en effet, notre pays ne saurait être pris à partie pour les exportations de capitaux antérieures à la déclaration d'indépendance du gouvernement de Salisbury. Rappelons pour mémoire que parmi les mesures que nous avons prises à la suite de ces événements, aucune ne concerne le mouvement des capitaux.

### Angola et Mozambique

Jusqu'ici, la Suisse n'a pas été prise à partie en ce qui concerne les relations qu'elle entretient avec ces deux provinces portugaises. Celles-ci ne figurent pas davantage que la Rhodésie dans les statistiques de la Banque nationale.

Les capitaux suisses existant en Angola et en Mozambique sont déjà anciens; il s'agit d'investissements dans des filiales de sociétés et des créances sur des exportations de marchandises.

### Observations:

1. Nos relations financières avec l'Afrique australe s'inscrivent dans le cadre ordinaire de nos échanges avec l'extérieur et en suivent le développement, selon les lois du libre marché des capitaux.

./.

- 4 -

2. Notre balance mondiale du revenu de capitaux est positive (1966 : 1,25 milliards) et nous aide à compenser notre grave déficit commercial annuel (1966 : 2,8 milliards). Aussi la Suisse attache-t-elle une grande importance au maintien de la liberté sur le marché des capitaux étant donné le nécessaire avantage qu'elle en retire.
3. On peut présumer que l'argent suisse placé en Afrique australe profite au mieux être de l'ensemble de la population de ces régions, tant noire que blanche.
4. En raison d'un taux d'intérêt élevé, en raison également d'une croissance économique très rapide, l'Afrique du Sud est devenue pour les investisseurs un marché prépondérant. Le placement de capitaux suisses en Afrique du Sud ne constitue pas un fait isolé, mais s'inscrit dans un mouvement général.
5. Les exportations de capitaux dépassant un certain montant, nous l'avons vu, doivent être approuvées par la Banque nationale. Avant de se prononcer, celle-ci consulte les trois départements intéressés, soit l'Economie publique, les Finances et le Politique. La Banque nationale n'a le droit d'opposer son veto à ces opérations que "si la tendance du change, celle du taux de l'intérêt de l'argent ou des capitaux ou la protection d'intérêts économiques du pays le justifient", (art. 8 de la loi fédérale sur les banques 1934).

Relevons enfin que si la situation du marché de l'argent ou les conditions économiques paraissent le justifier, la Banque nationale peut exiger que les opérations sur les montants inférieurs à dix millions de francs lui soient également soumises. Le contrôle de notre institut d'émission est en relation avec des considérations essentiellement économiques. Nous ne disposons pas de bases légales pour limiter ou empêcher une exportation de capitaux en nous fondant sur des considérations politiques.

- 5 -

Le Département politique n'est cependant pas resté insensible aux griefs dirigés contre la Suisse. Il a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations à la Banque nationale, en dernier lieu et de façon particulièrement pressante, dans une lettre du 27 mars.